



Exonération des plus-values professionnelles en cas de départ à la retraite et pluri-activités

Fiche pratique publié le 20/09/2017, vu 766 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Sont exonérées sous certaines conditions les plus-values réalisées à l'occasion de la cession à titre onéreux de l'intégralité des droits ou parts d'une société soumise au régime d'imposition des sociétés de personnes, dans le cadre du départ à la retraite de l'associé ayant exercé son activité professionnelle pendant au moins 5 ans (CGI, art. 151 septies A).

L'Administration précise dans une réponse ministérielle du 10 août 2017 que cette exonération s'applique aux seules cessions portant sur l'ensemble des éléments affectés à l'exploitation transmise, sans toutefois être limitée à la transmission d'une seule activité.

Ainsi, la cession de parts de plusieurs entités distinctes dans lesquelles l'exploitant exerce son activité à titre professionnel peut bénéficier de l'exonération prévue à l'article 151 septies A du CGI, toutes conditions remplies.

Il est précisé que la cession de l'intégralité des droits ou parts détenues dans les différentes entreprises doit être réalisée dans le délai de 24 mois précédant ou suivant la date de départ à la retraite ou de cessation de toute fonction dans ces sociétés par le cédant (CGI, art. 151 septies A, I, 3°).

Une réponse ministérielle antérieure avait également adopté une position favorable au contribuable dans l'hypothèse où le dirigeant céderait des titres ou droits de plusieurs sociétés, en précisant que l'abattement fixe sur les plus-values de cessions de parts ou d'actions de PME réalisées par les dirigeants lors de leur départ à la retraite prévu par l'article 150 0 D, 1 quater du CGI pouvait s'appliquer par société cédée (Rép. min. n° 14869 : JO Sénat Q 1er sept. 2016).

[Cession de parts de SARL : fiscalité](#)

Articles sur le même sujet :

- [Céder des parts de SARL](#) **NOUVEAU**
- [Céder un fonds de commerce](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Rémunérer un gérant de SARL](#)
- [Dividendes : mode d'emploi](#)
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Dissoudre une SARL](#)

- [Cession d'une entreprise à ses salariés : méthode à privilégier](#)
- [Négocier la cession de parts de SARL](#)
- [Conclure un pacte de préférence](#)
- [La promesse de cession](#)
- [Comment céder des parts de SARL ?](#)
- [L'information préalable des salariés](#)
- [La cession sous conditions suspensives](#)
- [La cession sous conditions résolutoires](#)
- [Rédiger un acte de cession de parts](#)
- [Céder des parts de SARL : formalités](#)
- [L'impôt sur les plus-values](#)
- [Cession de parts et procédure collective](#)
- [Annuler une cession de parts sociales](#)
- [La garantie d'éviction](#)
- [La garantie des vices cachés](#)
- [La clause de non-concurrence](#)
- [La clause de garantie](#)